

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Septième session

Rome 19 - 23 mars 2012

Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV

Point 13.2 de l'ordre du jour provisoire

### I. Historique

1. L'apport d'un appui financier de l'Union européenne (UE) a signé le démarrage de la première année du cycle triennal du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a signé avec l'UE un accord relatif au financement partiel du cycle triennal du Système. L'UE apporte un investissement total d'un montant de 1,2 million d'euros destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement du Système jusqu'en mars 2014. Malgré cet investissement, on estime qu'il manquera chaque année une somme de 150 000 USD environ pour couvrir les frais de traduction et d'autres coûts de fonctionnement. L'accord initial avec l'UE a été modifié pour que l'année d'exécution du programme du Système débute au mois d'avril de chaque année et établisse un cycle de projets qui coïncide avec le cycle de rapports de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) (avril-mars).

2. La suite du document présente les dernières informations relatives au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre et aux activités qui s'y rapportent.

#### A. Informations générales sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre

3. Le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre est une activité transversale du Secrétariat de la CIPV qui requiert une étroite collaboration entre les trois unités principales de celui-ci, chargées respectivement de l'établissement des normes, du renforcement des capacités et

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

de l'échange d'informations. Le personnel du Système se compose de deux fonctionnaires techniques et d'une personne qui assure l'appui administratif.

4. En juin 2011, le Bureau est convenu de la création d'un groupe chargé de l'examen triennal, composé de membres des organes subsidiaires de la CIPV, du groupe de travail d'experts chargé du renforcement des capacités et du Secrétariat de la CIPV. La première réunion devrait se tenir pendant le premier trimestre de 2012.

5. Une page Web consacrée au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre a été préparée et est signalée de manière bien visible sur le Portail phytosanitaire international (PPI) - <https://www.ippc.int/index.php?id=1111059>. La page propose les rubriques suivantes:

- *Profils de pays*: sous cet onglet, on trouvera un tableau synoptique des informations économiques et phytosanitaires relatives à chaque Partie contractante. La page utilise les informations économiques et commerciales et toutes les autres informations publiques pertinentes qui sont disponibles pour chaque Partie contractante. L'information est acheminée par l'outil statistique de la FAO qui a été récemment mis en place et qui puise ses informations auprès des pays et d'autres sources de données reconnues telles que la banque de données de la Banque mondiale. Toutes les informations relatives à chaque Partie contractante peuvent être modifiées par les points de contact et les modifications sont alors enregistrées dans la base des données statistiques de la FAO. Cette rubrique est importante car elle représente une source d'information unique pour obtenir des données spécifiques sur un pays dans le domaine phytosanitaire.
- *Centre d'assistance et outils*: sous cet onglet, on trouvera des services d'assistance généraux et spécifiques sous la forme de réponses à une série de questions fréquemment posées, d'un forum et d'un accès à divers outils.
- *Activités du Système*: Sous cet onglet, les Parties contractantes trouveront des informations et des liens relatifs aux activités conduites par le Système, telles que les enquêtes et leurs résultats, les dernières données des études en cours de réalisation et des archives des documents produits par le Système pendant son cycle triennal d'exécution (par exemple les rapports de l'examen triennal etc.).

6. Le centre d'assistance est présenté plus en détail dans la section du présent rapport intitulée « Appui à l'exécution du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre ».

7. Ces rubriques auxquelles on peut accéder par le PPI s'étofferont au fur et à mesure que des outils, des informations et des ressources supplémentaires seront ajoutés. Le Secrétariat est toujours heureux de recevoir des observations et des suggestions visant l'amélioration de cette page Web.

## **II. Examen de l'exécution du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre**

### **Enquêtes du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre**

8. Une série de questionnaires a été élaborée pour recueillir des informations susceptibles d'être utilisées dans le Système:

- Questionnaire général sur la CIPV: mi-2011, un modèle de questionnaire sur l'exécution de la Convention et l'application des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) a été envoyé aux organes subsidiaires, au Groupe de travail d'experts chargé du renforcement des capacités et à toutes les organisations nationales et régionales de la protection des végétaux (ONPV et ORPV), en vue de recueillir leurs observations à son sujet. Celles-ci ont été peu nombreuses mais importantes. Il en a été tenu compte pour modifier la conception du questionnaire qui a été envoyé aux ONPV en décembre 2011. Les ONPV peuvent répondre au questionnaire jusqu'au 15 mars 2012. Les résultats de l'enquête seront mis en ligne sur le PPI après la septième session de la CMP (2012).

- NIMP 6:1997: un questionnaire très détaillé sur la NIMP 6:1997. *Directives pour la surveillance* a été élaboré et adressé aux ONPV. Les résultats du questionnaire seront utilisés à deux fins. Premièrement, ils fourniront au responsable de l'examen de la NIMP 6:1997 des données utiles pour actualiser la norme. Deuxièmement, ils forment la base d'une étude générale de portée mondiale sur les problèmes posés par la mise en œuvre de la norme et sur les meilleures pratiques en matière de surveillance des organismes nuisibles. L'étude visera à établir des données de référence qui permettront à des experts d'approfondir l'analyse lors d'un colloque qui sera accueilli par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) en octobre/novembre 2012. L'enquête a été conduite en décembre mais la date limite d'envoi des questionnaires remplis a dû être repoussée par deux fois, le nombre de réponses reçues étant insuffisant. De plus, l'enquête n'a pas atteint tous les points de contact des ONPV, parce qu'il manquait des coordonnées et que d'autres étaient obsolètes. Un rapport préliminaire présentant les données brutes issues de l'enquête est disponible au comptoir des documents.
- NIMP 4:1995 Exigences pour l'établissement de zones indemnes et NIMP 8:1998. Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone: Des mini-enquêtes sur des questions liées aux normes actuelles ont été conduites auprès des ONPV. Les résultats ont été communiqués au Comité des normes.
- Partenaires: la façon la plus efficace d'évaluer les difficultés liées à l'application de normes données et de contribuer fructueusement au processus d'établissement des normes consiste à conduire des enquêtes et à utiliser des outils similaires. Il est donc très important que les Parties contractantes jouent le jeu. Il est bien entendu qu'elles ont été submergées par les enquêtes en 2011, en raison du démarrage tardif du programme du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre. L'équipe du Système fera tout son possible pour mieux répartir les enquêtes au cours des deux prochaines années, de manière à ce que les Parties contractantes disposent de plus de temps pour préparer leurs réponses. Mais elles seront quand même invitées à répondre à un certain nombre d'enquêtes. En 2011, l'équipe du Système a mis à contribution le personnel de terrain de la FAO pour réaliser l'étude sur la NIMP 6:1997 et a compté sur la bonne volonté des ORPV à qui elle a demandé de veiller à ce que leurs membres remplissent les questionnaires. Nous analyserons l'expérience de 2011 et nous tenterons de nous améliorer au cours des deux prochaines années.

### Études du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre

9. Le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre a lancé quatre études en 2011. Ces études, auxquelles s'en ajouteront d'autres, fourniront des éléments utiles au rapport de l'examen triennal qui sera élaboré à la fin du cycle triennal du Système. En outre, elles seront précieuses pour évaluer l'état de la protection des végétaux dans le monde. Les études décrites ci-dessous, à l'exception de l'étude sur l'équivalence, ont reçu le soutien et l'aval du Bureau de la CMP.

- Étude sur les difficultés d'application et les meilleures pratiques liées à la NIMP 6:1997. L'étude a été réalisée en deux étapes. La première a consisté à colliger les données de référence fournies par une enquête (évoquée plus haut) et la deuxième à conduire une série d'ateliers mondiaux consacrés à ce thème dans les cinq régions de la FAO. Ces ateliers ont été organisés par les fonctionnaires régionaux de la FAO spécialistes de la production végétale et de la protection des plantes. Les ateliers ont donné lieu à:
  - Un débat sur les informations de référence relatives à la surveillance des organismes nuisibles, qui ont été recueillies dans les questionnaires. Le débat a fait ressortir que toutes les Parties contractantes se heurtaient aux mêmes difficultés pour appliquer la NIMP.
  - La collecte d'exemples de meilleures pratiques régionales en matière d'application de la NIMP 6:1997.
  - La collecte d'informations et d'exemples liés aux outils qui sont actuellement utilisés dans les régions pour faciliter l'application de la NIMP 6:1997.

- Des recommandations visant l'amélioration de la NIMP 6:1997.
- Des recommandations visant l'amélioration de la NIMP 4:1995 et de la NIMP 8:1997.

Les rapports sont disponibles au comptoir des documents et sont mis en ligne sur la page Web du Système, qui est accessible à partir du PPI.

- Dans le prolongement de cette étude, l'APPPC s'est engagée à financer un colloque mondial sur la surveillance des organismes nuisibles, qui reprendra les résultats de l'atelier régional du Système sur la NIMP 6:1997 et utilisera d'autres éléments et ressources dont l'APPPC dispose pour élaborer de nouveaux outils, du matériel de formation et divers documents d'orientation pertinents. Le colloque mondial sera accueilli par l'APPPC et la République de Corée du 29 octobre au 2 novembre 2012, en République de Corée. En outre, l'APPPC espère, par l'intermédiaire du colloque, concevoir et conduire un cours de formation pilote sur la surveillance des organismes nuisibles courant 2013. L'équipe de la CIPV chargée du renforcement des capacités collaborera étroitement avec l'APPPC dans le cadre de ces initiatives qui s'inscrivent dans le prolongement de l'étude susmentionnée.
- Commerce de végétaux sur l'internet: cette étude a été conduite par le Secrétariat de la CIPV avec un appui collégial fourni par le Royaume-Uni. Elle s'appuie sur des travaux antérieurs qui ont été présentés aux consultations techniques des ORPV et sur diverses initiatives individuelles d'au moins deux Parties contractantes. Résolument pratique, elle donne aux Parties contractantes une vision d'ensemble des différents types de commerce de plantes et de produits végétaux sur l'internet et recense des filières de diffusion des organismes nuisibles que certaines Parties contractantes ignorent peut-être encore. L'étude met l'accent sur les catégories de plantes et produits végétaux commercialisés par exemple en tant qu'articles de fantaisie, végétaux destinés à la plantation ou organismes vivants, à l'exclusion des agents et des produits végétaux utilisés dans la lutte biologique. Le rapport préliminaire peut être consulté sur la page du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre, qui est accessible à partir du PPI.
- Plantes aquatiques: une nouvelle étude sur les plantes aquatiques a été conduite par le Système dans le but de fournir à la CIPV des informations techniques susceptibles de lui servir de références pour décider de la façon de traiter, en partie ou globalement, la question des plantes aquatiques, compte tenu de son mandat. L'étude comprend un examen préliminaire des organismes classés comme aquatiques et tente de définir les paramètres permettant de déterminer lesquels de ces organismes bénéficient de la protection de la CIPV. L'étude formule quelques recommandations qui visent à aider la CMP à résoudre le problème. Au minimum, l'étude devrait donner à la CMP des informations plus précises sur la gamme de plantes aquatiques qui exigent une protection ou l'application de mesures phytosanitaires dans le cadre du mandat de la CIPV. De plus, les Parties contractantes peuvent juger utile de savoir comment discerner les types de plantes aquatiques qui sont placées sous leur responsabilité pour élaborer des programmes phytosanitaires appropriés. L'étude peut être consultée sur la page du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre, qui est accessible à partir du PPI.
- Équivalence: pendant le dernier trimestre de 2011, des ressources supplémentaires ont été affectées au programme de renforcement des capacités, au titre du programme ordinaire de la FAO. Le Secrétariat a proposé qu'une étude soit réalisée sur l'application du concept d'équivalence dans le domaine phytosanitaire parce qu'une confusion avait été repérée dans le contexte des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le CODEX appliquent activement ce concept aux systèmes et aux processus, tandis que la CIPV l'utilise au niveau de l'application des mesures phytosanitaires (mesures uniques, mesures combinées ou ensemble de mesures dans les approches systémiques). La plupart de ces mesures sont négociées en fonction d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Aucune étude systématique sur l'application du concept d'équivalence dans le contexte de la CIPV n'a jamais été réalisée jusqu'ici. Le document vise à donner

une image plus claire de l'importance et de la fréquence de l'utilisation de ce concept et à faire reconnaître par l'ensemble de la communauté SPS la façon dont la CIPV l'applique.

### **III. Appui à l'exécution du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre**

#### **Centre d'assistance du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre**

10. Le centre d'assistance est une rubrique importante de la page Web du Système, à laquelle on peut accéder à partir du PPI. Les principaux services sont les suivants:

- Questions fréquemment posées: toutes les questions fréquemment posées sur le PPI ont été rassemblées dans cette section de la page du Système. On y trouvera des services d'assistance générale et spécifique reposant sur les archives historiques du PPI. « General help » (Assistance générale) donne des indications sur le fonctionnement général de la Convention, notamment sa gouvernance et ses procédures, sa gestion, son programme de travail et ses services. « Specific help » (Assistance spécifique) propose des réponses aux demandes concernant la NIMP 15:2009. *Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international* et d'autres NIMP, l'utilisation d'outils, tels que le système de mise en ligne des observations et l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP), et la participation au système d'établissement des normes. Cette partie, qui est encore en cours de mise au point, se perfectionnera au fur et à mesure de son utilisation par les Parties contractantes.
- Forum de discussion: ce forum vise à fournir une tribune où les parties prenantes peuvent poser leurs questions et la communauté phytosanitaire en général proposer des réponses et en débattre. L'équipe du Système assurera la surveillance du forum qu'il utilisera pour enrichir la section des questions fréquemment posées.
- Outils: le centre d'assistance s'appuie sur une section particulièrement importante qui est consacrée aux outils. Pendant la plus grande partie de l'année, l'équipe du Système s'est employée à élaborer des outils susceptibles de valoriser le centre d'assistance et d'aider les Parties contractantes à améliorer leurs activités. Ce travail a été rendu possible par l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre le Secrétariat de la CIPV, l'équipe du Système et les membres du groupe de travail d'experts chargé du renforcement des capacités, sans oublier les contributions en temps et en ressources qui ont été fournies par leurs Parties contractantes respectives. Les outils déjà disponibles ou qui le seront bientôt sont les suivants:
  - Base de données sur les projets: la base de données, qui vise à inventorier les projets et interventions phytosanitaires, propose une fonction de recherche associée à une présentation cartographique. Les données contenues dans la base proviennent de diverses sources reconnues, notamment la FAO, le Département de l'agriculture des États-Unis, l'UE, la Banque mondiale, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) et une multitude d'autres sources sur l'assistance technique et les donateurs. La série de données actuelles a été colligée au cours de l'année 2011 par les membres du Groupe de travail d'experts chargé du renforcement des capacités. Les Parties contractantes sont encouragées à examiner les données relatives à leur pays et à effectuer régulièrement des mises à jour.
  - Base de données sur les activités: on y trouvera des informations sur les manifestations et les activités passées, actuelles et futures de niveau national, régional ou mondial. Cet outil est censé compléter le calendrier des manifestations de la CIPV et présenter plus en détail les manifestations (colloques, réunions, etc.) et les activités (cours de formation, ateliers, etc.) que les Parties contractantes souhaitent mettre en relief.
  - Ressources techniques: quatre Parties contractantes, le fonctionnaire du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre et des membres du Groupe de travail d'experts chargé du renforcement des capacités ont préparé un projet dont le

financement sera assuré par le FANDC, à hauteur de 600 000 USD, et dont l'objectif est l'élaboration de manuels techniques, protocoles normalisés et modules de formation au cours des deux prochaines années. Les ressources techniques produites dans le cadre de ce projet seront mises en ligne sur la page du PPI consacrée aux ressources techniques et seront également accessibles à partir de la section « Outils » du centre d'assistance du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre. En réponse à l'appel qu'il a lancé en 2011, le Secrétariat s'est vu communiquer un certain nombre de ressources techniques. L'objectif est de créer un espace de stockage centralisé pour ce type de ressources (y compris une médiathèque) et de les proposer dans diverses langues, pour que la communauté phytosanitaire puisse y accéder facilement. Le programme de renforcement des capacités du Secrétariat de la CIPV envisage d'apporter sa pierre à cet édifice, en fournissant du matériel issu des projets auxquels il participe. Cet espace de stockage pourra aussi recevoir les produits qui seront élaborés par les groupes techniques du programme d'établissement des normes au cours des prochaines années. Cette section devrait se développer dans les deux ans qui viennent et devenir une ressource extrêmement précieuse qui aidera le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre à remplir la fonction de centre d'assistance de la CIPV.

- Liste des consultants phytosanitaires: cet outil, assorti d'une fonction de recherche, donnera accès à la liste des experts phytosanitaires dans divers domaines. Il sera disponible après la septième session de la CMP (2012).
- Tableau des donateurs: la CIPV mettra en ligne un inventaire des donateurs qui fera clairement apparaître les pays et les domaines dans lesquels chacun d'eux apporte son soutien. Il s'agit d'un travail encore en cours de réalisation qui sera mis à jour au fil du temps.
- Autres outils: La section comporte des liens avec d'autres outils de la CIPV, par exemple l'ECP, le système de commentaires en ligne, l'apprentissage à distance en ligne et tous les outils qui seront élaborés à l'avenir.

## **B. Interaction avec les trois principales unités du Secrétariat de la CIPV**

11. Le Bureau est convenu de créer un groupe chargé de l'examen triennal, qui se compose de membres des organes subsidiaires de la CIPV, du Groupe de travail d'experts chargé du renforcement des capacités et du Secrétariat de la CIPV. Sa première réunion est prévue pendant le premier trimestre de 2012.

### **1. Établissement des normes**

- Pendant son année de fonctionnement 2011, le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre a rassemblé des éléments destinés à faciliter l'examen des NIMP 4, 6 et 8 par le CN. Les résultats de ces enquêtes seront communiqués aux responsables chargés de diriger la révision de chaque norme et ce, avant la première réunion du CN en 2012. La communication d'une information actualisée sur les activités du Système qui intéressent le CN fait désormais l'objet d'un point permanent de l'ordre du jour des réunions du CN. Il a été décidé que si le Système avait besoin de contributions du CN, celles-ci pouvaient être sollicitées par le biais du système de décision en ligne, en particulier pendant les périodes intersessions du CN. En octobre 2011, le CN a été invité à ajouter de nouvelles NIMP au programme de travail du Système, pour la deuxième année de fonctionnement de celui-ci, qui commence en avril 2012. Un membre du CN a été proposé pour faire partie du groupe chargé de l'examen triennal du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV.

### **2. Renforcement des capacités**

- En 2011, Le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre a travaillé en étroite coordination avec l'administrateur chargé de la mise en œuvre de la CIPV et avec le

Groupe de travail d'experts chargé du renforcement des capacités. Le Groupe de travail d'experts qui a été particulièrement actif a formulé des observations sur le questionnaire général relatif à la CIPV, que le Système avait élaboré. Le Groupe a aussi beaucoup œuvré à la définition des travaux prioritaires auxquels le Système doit s'atteler pour répondre aux besoins du Secrétariat de la CIPV en matière de mise en œuvre de la Convention. En accord avec le CN, le Groupe de travail d'experts a été d'avis qu'il fallait élargir l'étude sur les « difficultés d'application de la NIMP 6:1997 ». Enfin, il a proposé, fort de sa composition régionale, de contribuer au centre d'assistance, en qualité d'organe consultatif, en particulier pour traiter les questions régionales. Cette proposition sera étudiée plus avant à la prochaine réunion du Groupe de travail d'experts.

- Du point de vue de l'appui à la mise en œuvre, le Système tirera parti de l'application de l'ECP dans plusieurs pays pour l'obtention de précieuses informations. À cet égard, le personnel de la CIPV qui est responsable du renforcement des capacités facilitera l'accès aux données ECP, avec le consentement des pays qui l'ont appliquée, pour permettre la réalisation d'une analyse des tendances. Ces données seront utilisées pour élaborer des indicateurs qui permettront d'évaluer la mise en œuvre, de formuler des recommandations visant l'amélioration des capacités phytosanitaires et de faciliter la détermination des priorités et des problèmes liés à la mise en œuvre de la CIPV et à l'application de ses normes dans les pays.

### 3. Échange d'informations

12. L'équipe du Secrétariat chargée de l'échange d'informations continue à aider le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre à mettre en place sa page Web sur le PPI. Une grande partie de l'année 2011 a été consacrée à la conception de la page consacrée aux ressources de la CIPV, où seront stockées les ressources techniques, la médiathèque, les outils et le matériel de plaidoyer. Beaucoup de ces données serviront à étayer les fonctions du centre d'assistance du Système. L'analyse des données officiellement communiquées sur le PPI par les Parties contractantes a été confiée à l'équipe chargée de l'échange d'informations. Cette analyse fournira au Système une nouvelle source d'informations qui lui permettra d'approfondir l'examen de la mise en œuvre de la Convention et de repérer d'éventuelles lacunes. Comme il a été indiqué précédemment, l'essentiel des travaux accomplis avec l'équipe chargée de l'échange d'informations s'est déroulé en 2011, avec la mise au point des outils d'appui, tels que les bases de données sur les projets et les activités, la liste des consultants phytosanitaires et le centre d'assistance. L'équipe chargée de l'échange d'informations a fourni le soutien nécessaire pour la programmation et la conception des pages Web.

13. La CMP est invitée à:

- 1) *noter* les faits nouveaux qui se rapportent au programme du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV;
- 2) *encourager* les Parties contractantes à participer en temps voulu aux enquêtes du Système;
- 3) *fournir* de nouvelles ressources pour que toutes les Parties contractantes puissent bénéficier du Système dans les langues requises;
- 4) *encourager* les Parties contractantes à utiliser le centre d'assistance et à adresser au Secrétariat de la CIPV des observations visant son amélioration;
- 5) *encourager* les Parties contractantes et les autres parties prenantes à envoyer des observations et des suggestions visant l'amélioration du contenu et des fonctions des pages accessibles à partir du PPI, à l'adresse <https://www.ippc.int/index.php?id=1111059>;
- 6) *encourager* les Parties contractantes et les autres parties prenantes à envoyer des observations et des suggestions pour que le centre d'assistance de la CIPV réponde mieux aux besoins des pays.